

## **Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **Introduction**

#### Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2013-2014* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-fra.pdf> page 191.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2013-2014*, le *Budget supplémentaire des dépenses (B)*, les *Affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor* et avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012)*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

#### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2013-2014. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Méthode de présentation du rapport (suite)

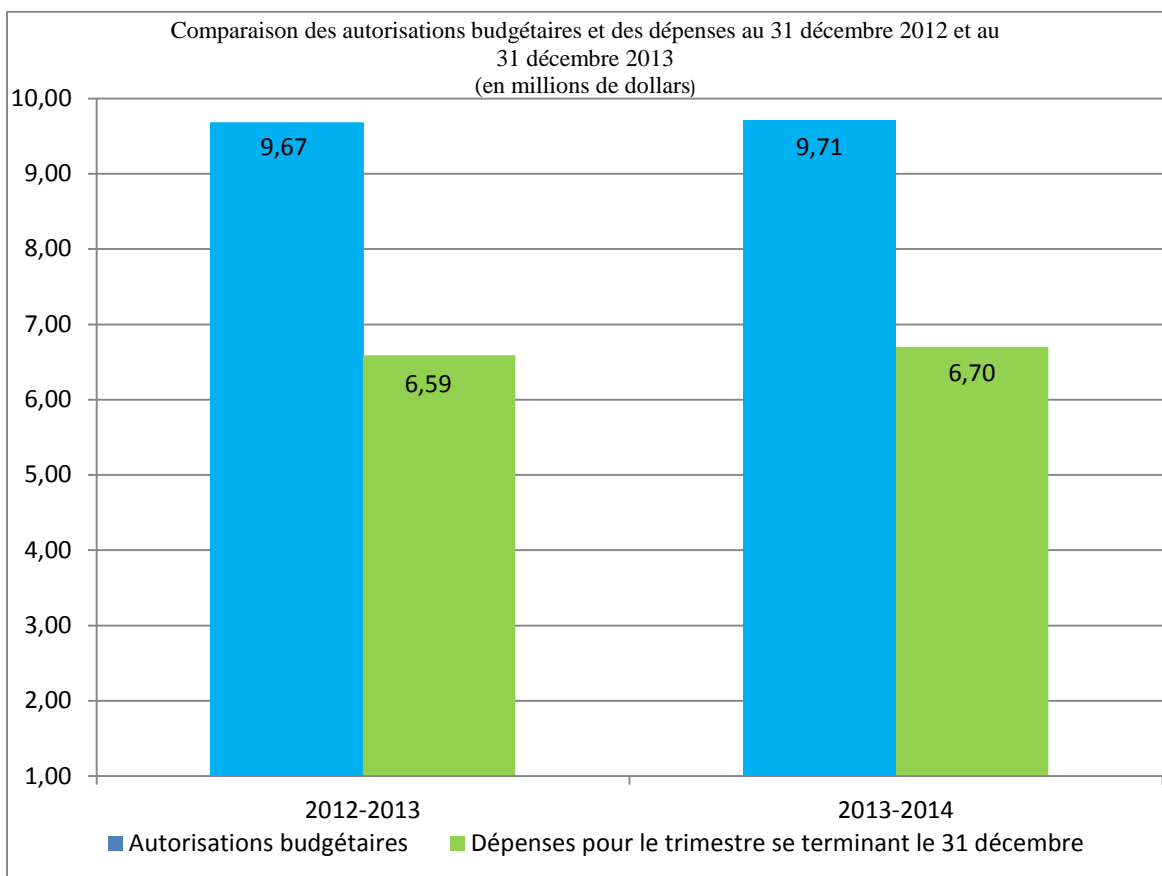
Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1<sup>er</sup> mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

**Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs**

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et à l'augmentation des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 31 décembre.

#### Analyse des autorisations

Au 31 décembre 2013, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a augmenté de 0,041 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,67 M\$ à 9,71 M\$. Cette augmentation est due à une hausse des dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) pour un montant de 0,084 M\$, d'une baisse du budget de fonctionnement de 0,016 M\$ et d'une baisse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,027 M\$.

La variation du budget de fonctionnement de 0,016 M\$ vient de la combinaison d'une coupure du budget de fonctionnement en 2012-2013 au montant de 729 000\$, d'une acceptation dans le budget supplémentaire des dépenses (B) en 2013-2014 au montant de 660 000\$ pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour afin de permettre son ouverture à l'année longue et l'aménagement d'un sentier d'interprétation multifonctionnel (C.T. 836990) et d'une affectation du crédit 15 (rajustements à la rémunération) au montant de 53 192 \$ suite aux négociations de la convention collective.

#### Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre 2013 a augmenté de 0,11 M\$, représentant une croissance de 2 %, passant de 6,59 M\$ à 6,70 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. L'augmentation de 0,11 M\$ est le résultat de certains écarts positifs et négatifs des trois trimestres.

La croissance la plus marquée est dans l'article courant du personnel (382 991 \$) due principalement aux paiements de liquidation des indemnités de départ tel que mentionnés dans la convention collective signée le 29 octobre 2012. De plus, il y a eu une hausse dans l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (109 958 \$) due principalement aux dépenses liées à l'aménagement du trottoir sur la rue Taché, aux dépenses pour l'exposition permanente d'artefacts à la Maison de la Découverte et au nouveau système de chauffage d'un bâtiment de la CCBN.

La baisse la plus significative est dans l'article courant des services publics, fournitures et approvisionnements (209 430 \$) due en grande partie à des dépenses comptabilisées en électricité dont le remboursement est venu plus tôt cette année et à une baisse dans les travaux d'entretien tel le rejointement de pierres d'une cheminée fait l'année passée. De plus, il y a eu une baisse dans l'article courant des services professionnels et spéciaux (136 155 \$) dû principalement à la conception et à la réalisation d'une nouvelle exposition à la Tour Martello 1 en 2012-2013 ainsi que le nettoyage de la falaise fait l'année passée. Qui plus est, l'article courant d'autres subventions et paiements a aussi baissé (47 021 \$) puisque le premier versement du paiement en remplacement d'impôt était moins élevé cette année.

#### **Risques et incertitudes**

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 20 juin 2013.

#### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

#### **Mise en œuvre du Budget 2012**

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Commission des champs de bataille nationaux  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

Le Budget 2012 a annoncé que la Commission des champs de bataille nationaux atteindra des économies de 800 000 \$ (montant arrondi) d'ici 2014-2015 dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit.

Voici, plus précisément, les mesures que la Commission a prises pour atteindre l'objectif de réduction fixé par le gouvernement, soit réduire son budget de 10 %, sur deux années financières, pour un total de 755 000 \$. D'ores et déjà, il est important de noter que la Commission ne diminuera pas les services qu'elle offre au public. Elle a puisé plutôt dans son budget d'investissement et profité d'une certaine réorganisation en cours comme mesure de rationalisation des effectifs.

La décision en 2012 de l'Administration portuaire de Québec de mettre fin à l'entente d'opérer et d'animer le bassin Brown (décision non reliée au budget) permet de restreindre l'investissement en termes de ressources humaines qu'avait à y consentir la Commission. De plus, avec le départ de la personne occupant le poste de conseiller en aménagement et environnement, ce poste ne sera pas reconduit, ainsi que le poste actuellement vacant de maçon ne sera pas comblé. Les économies sont de l'ordre de 156 000 \$ incluant les bénéfices sociaux.

D'autre part, une analyse des divers postes budgétaires d'opération démontre très peu de marge de manœuvre, ne laissant qu'une possible réduction du côté du plan d'investissement à long terme, soit des projets spéciaux non récurrents. La diminution sera de l'ordre de 599 000 \$ et ce, à compter de l'année financière 2013-2014.

Il va sans dire que cette réduction budgétaire est importante. La Commission a voulu limiter le plus possible les impacts pour les employés et le public mais divers projets, notamment de réfection d'infrastructures, devront se répartir sur un plus grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

#### **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

La version originale a été signée par :  
André Beaudet, secrétaire - directeur général

La version originale a été signée par :  
Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec, Canada  
Le 30 janvier 2014

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2013-2014</b>			<b>Exercice 2012-2013</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	7 488	972	4 955	7 504	1 247	5 032
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	371	93	278	398	100	298
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 847	403	1 464	1 763	392	1 263
<b>Autorisations totales</b>	<b>9 706</b>	<b>1 468</b>	<b>6 697</b>	<b>9 665</b>	<b>1 739</b>	<b>6 593</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

\*\* Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2013

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2013-2014</b>			<b>Exercice 2012-2013</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 *	Dépenses au cours du trimestre terminant le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 555	870	3 349	2 659	854	2 967
Transports et communications	125	40	92	150	37	86
Information	250	46	171	350	57	151
Services professionnels et spéciaux	700	129	394	730	214	531
Location	217	34	73	248	16	57
Réparation et entretien	900	170	383	900	241	411
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 000	111	432	1 000	297	641
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1 207	51	115	795	5	5
Acquisition de matériel et d'outillage	152	17	38	233	16	47
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 600	-	1 650	2 600		1 697
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>9 706</b>	<b>1 468</b>	<b>6 697</b>	<b>9 665</b>	<b>1 739</b>	<b>6 593</b>

\* Les « Dépenses prévues » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.